

Etaient présents : Mrs GACHET. Mme MAY. Mrs LATASTE. Mme VIDAL. Mr BATISSE.
Mme BERTRAND. Mr BORDELAIS. Mmes BOYREAU. Mme BURTIN
DAUZAN Mr COUBETERGUE. Mme FAURE. Mrs FRANCISCO. GUIONIE.
MORENO. Mme NIVARD. Mr SERRA.

Absents ayant laissé procuration : Mr THÉRON pour Mr GACHET.
Mr LAPORTE pour Mme VIDAL.
Mme CRUZIN pour Mme MAY.

Secrétaire de Séance : Mme FAURE.

Monsieur GACHET informe l'assemblée que en raison de l'absence de Monsieur le Maire, il le remplace.

Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur GUIONIE demande que soient inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux des questions diverses.

Réponse de Monsieur GACHET : « le Maire est maître de l'ordre du jour. La demande d'inscription d'une affaire doit être adressée par écrit au Maire avant l'envoi des convocations et il apprécie seul l'opportunité de l'inscription de l'affaire souhaitée par le conseiller. Dans le cadre des questions diverses, des délibérations peuvent être prises mais le fait de faire discuter d'affaires importantes sous la dénomination de « questions diverses » est de nature à entraîner l'annulation de la délibération » ; pour l'instant, il n'y aura pas de questions diverses.

ORDRE DU JOUR

I. POLE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GRADIGNAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Souhaite que la commune de Saint Selve participe aux charges de fonctionnement et d'investissement du pôle administratif intercommunal du centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan.
- Cette participation couvre les coûts de location et d'entretien des locaux, les fluides, le téléphone, internet, les fournitures d'entretien et de bureau ou tout autre frais qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement du service.
- Accepte de participer financièrement aux charges annuelles pour l'année 2012 pour un montant de 320.67 €, soit 0.156 € / habitant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer chaque année la convention relative à la prise en charge des dépenses du pôle administratif intercommunal du centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan ainsi que l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

II. PROJET DE SAGE

Monsieur GACHET passe la parole à Monsieur MORENO qui, à la demande de Monsieur le Maire, est rapporteur de ce dossier.

ssions se sont réunies : la commission environnement ainsi que la

y a eu manifestement un manque de temps et pas suffisamment.

Néanmoins, il rappelle que le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux des nappes profondes de Gironde) s'applique dans toutes les communes du département de la Gironde. La ressource concernée vient du crétacé, de l'éocène, de l'oligocène et du miocène.

Il s'agit d'élaborer un inventaire des zones aquifères de la Gironde jusqu'en 2030.

La consommation moyenne est d'environ 88 m³ par an et par habitant. Il y a une sollicitation permanente et en augmentation du fait notamment de l'augmentation de la population en Gironde mais également des conditions climatiques.

Le SAGE initie des programmes d'aménagement (économies d'eau..) et des scénarios d'exploitations (déperditions estimées à 25 millions de m³).

Il y a donc un éventail de propositions très large puisque 10 scénarios permettront différentes orientations de gestion de la ressource en eau.

Monsieur GACHET souligne que conformément au Code de l'Environnement, l'avis des collectivités sera réputé favorable s'il n'intervient pas avant le 30 septembre 2012.

Madame BOYREAU parle d'un problème économique, il y a des incertitudes par rapport à ce que nous allons fournir comme eau, qu'allons nous payer ?

Elle propose la délibération suivante : le Conseil Municipal de Saint Selve ne peut que saluer l'initiative de la commission locale de l'eau et s'associer à la politique de gestion de l'eau initiée par Monsieur le Préfet de Gironde.

Le volume (1000 pages) du rapport du SAGE et son envoi tardif à la mairie de Saint Selve, ne permettent cependant pas au Conseil Municipal de délibérer utilement avant le 30 septembre 2012, en application de l'article L212-6 du Code de l'Environnement.

En outre, les options proposées par les rédacteurs du SAGE sont multiples et ne mettent pas en lumière le coût de la redevance spécifique en Gironde préconisée dans ledit rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal de Saint Selve n'est pas en mesure d'émettre un avis.

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

III. PERSONNEL

Monsieur GACHET passe la parole à Madame MAY.

- La commission administrative du personnel auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale a été sollicitée afin d'émettre un avis sur une proposition de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial pour un agent actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2013.
- Supprimer d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013.

- Proposition de pérenniser l'emploi de Laura DEMPTOS recrutée au CCEJ le 09/02/2006. En CDD jusqu'au 31/08/2009, elle a bénéficié de contrats aidés jusqu'au 31 août 2011 puis d'un nouveau CDD jusqu'à ce jour.

Le Conseil d'Exploitation du CCEJ a émis un avis favorable à cette pérennisation.

Monsieur BORDELAIS demande quel sera l'impact financier de ce recrutement ; il souligne qu'un emprunt sera certainement contracté pour le projet de restaurant scolaire et pense que les comptes de fin d'année ne seront pas très bons.

Monsieur GACHET souligne que l'impact financier existe déjà sous la forme de CDD ; de plus la règlementation de la CAF par rapport aux ratios d'encadrement est suivie, les enfants sont encadrés par le personnel nécessaire et suffisant.

Il y aura des ressources supplémentaires en 2013 du fait de l'augmentation de la population.

Madame BOYREAU pense que l'impact financier d'un passage de CDD à CDI ne doit pas être considérable.

- Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2013.

VOTE : Pour 9 + 3

Abstentions : 7 (G. Batisse. M. Bertrand. J-F. Bordelais. N. Burtin Dauzan. F. Guionie . A. Moreno. A. Nivard)

- Proposition d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un agent actuellement à temps non complet (17 h 50) pour un temps complet à partir du 1^{er} janvier 2013 :
Madame BERTRAND demande quel va être son emploi. Monsieur GACHET annonce que l'agent va suppléer au départ de l'agent chargé de communication qui a démissionné (courrier arrivé ce jour à la mairie).
- le Conseil Municipal crée 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet, et supprime le poste à temps non complet (20/35^{ème}) à partir du 1^{er} janvier 2013.

VOTE : Pour 9 + 3

Abstentions : 7 (G. Batisse. M. Bertrand. J-F. Bordelais. N. Burtin Dauzan. F. Guionie . A. Moreno. A. Nivard)

IV. TARIFICATIONS

Monsieur GACHET propose que l'ensemble des tarifs soient augmentés, à partir du 1^{er} janvier 2013, du montant de l'inflation de l'année 2011, soit + 2.5 %.

- **TENTES DE RECEPTION**
- 53 € par chapiteau et par week end (2 jours)

	ST SELVAIS	HORS COMMUNE
	382 €	955 €
	131 €	550 €
2 jours		
CAUTION	Même tarif que la location	Même tarif que la location

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

Madame BERTRAND demande si le chauffage de la salle polyvalente fonctionne ce à quoi Monsieur GACHET répond qu'il faudra mener une réflexion sur la mise en place d'une isolation avec un chauffage.

• **EMPLACEMENTS DIVERS**

- CAMIONS DE VENTE (matelas, outillage, etc...)	1 jour	33 €
- CIRQUES, MANEGES, DIVERS SPECTACLES	1 jour	33 €
- FORFAIT ELECTRICITÉ	1 jour	7.50 €

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

S'agissant des tarifs de l'accueil de loisirs, Monsieur COUBETERGUE explique que la revalorisation au 1^{er} janvier 2013 a été calculée par rapport au taux d'inflation 2011, soit 2.5 %. Pour ce qui concerne le temps méridien, il faut appliquer le taux d'effort établi par la CAF.

Ce taux d'effort permet l'équité en fonction des revenus des familles.

• **TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS**

	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL LES MERCREDIS	ACCUEIL LES VACANCES	SUPPLEMENT SORTIES
TAUX D'EFFORT	0.0275 %	0.4065 %	0.5517 %	0.1725 %
TARIF PLANCHER	0.39 €/heure	3.86 € / jour	4.13 € / jour	4.60 € / sortie
TARIF MAXIMUM	0.85 €/heure	13.83 € / jour	16.35 € / jour	5.10 € / sortie
SUPPLEMENT Cnes extérieures ALSH : 3.91 € / jour				

• **TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

- Personnes Agées :	4.62 €
- Enseignants :	3.66 €
- Personnel :	2.44 €
- Hors commune :	5.58 €

RS	
	0.0917 %
	1.12 €
Tarif maximum	3.29 €

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

V. INDEMNITES COMPTABLE

Depuis le 1^{er} juillet 2012, il y a eu changement de comptable des Finances Publiques à Castres-Gironde, aussi, le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Jean-François LAPAQUELLERIE Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 pour l'ensemble des budgets.

Monsieur GACHET précise qu'en 2011, le montant de l'indemnité s'est élevé à 577.37 €.

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

VI. TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame MAY informe l'assemblée que les tarifs des transports scolaires ont subi une augmentation très importante (de 48 € à 120 € pour le collège). Les augmentations ont été votées par le Conseil Général de la Gironde et par la Communauté de Communes de Montesquieu. Certaines familles pouvant se retrouver en difficulté, elles pourront s'adresser au CCAS pour une aide éventuelle qui sera calculée en fonction du taux d'effort (même principe que pour l'accueil de loisirs).

Madame BURTIN DAUZAN apporte des précisions à ce dossier : tout collégien ayant sa carte Trans Gironde peut dorénavant voyager sur toutes les lignes y compris le week end. L'aller simple coûte 2.50 €. Concernant les transports sur la Communauté de Communes de Montesquieu, le Conseil Général de la Gironde a décidé un tarif unique. Les deux premières semaines de septembre, le trafic sur Trans Gironde a augmenté de 42 %. Les familles en difficulté peuvent solliciter une bourse auprès du Département, il existe des aides particulières.

Monsieur GACHET conclut en précisant que l'aide apportée par le CCAS de Saint Selve se fera à la demande des familles et que des justifications seront demandées.

Une délibération de principe sera prise pour accorder une aide financière et sociale basée sur le taux d'effort.

VOTE : pour 16 + 3 procurations.

La séance est close à 21 heures.